CONDITIONS GENERALES DE VENTE
FORMATION PROFESSIONNELLE

Version du 17/03/2023

■ Désignation

La Beer Fabrique est un organisme de formation professionnelle au brassage de bière artisanale. Ses activités se déroulent au :

- Formation à Paris : La Beer Fabrique, 6-10 rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris
- Formation à Lyon : Le 144, 45 rue de la Bourse, 69002 Lyon & La Beer Fabrique Lyon,10 rue Saint-Polycarpe, 69011 Lyon
- Formation à Toulouse : Espace Hermès, 4 rue Jouxt Aigues, 31000 Toulouse & La Beer Fabrique Toulouse, 12 Av. Etienne Billières, 31300 Toulouse
- Formation à Nantes : Brasserie La Hulotte, 18 rue du Moulin, 44880 Sautron
- Formation à Nangeville : La Brasserie Fondamentale, 2 bis place des Marronniers, 45330 Le Malesherbois & La Beer Fabrique Paris, 6-10 rue Guillaume Bertrand, 75011Paris

La société mère, Triple I SAS, a pour siège le 40 rue de Moscou, 75008 Paris. La Beer Fabrique conçoit, élabore et dispense une formation de brasseur professionnel, à Paris, Lyon, Toulouse, Nantes et Nangeville.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de La Beer Fabrique.

- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.

- **CGV** : les conditions générales de vente, ci-après.

- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent uniquement à l'offre de formation professionnelle intitulée « Brasseur Professionnel » dispensée par la Beer Fabrique. Le fait de s'inscrire à cette formation implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes conditions générales de vente.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros.

La TVA est non applicable selon l'article 293B du CGI.

- Formation Brasseur Professionnel – 5 jours :

La formation « Brasseur Professionnel » de la Beer Fabrique a un coût de 1795€ pour 5 jours de formation (du lundi au vendredi) + modules e-learning, soit 45 heures, à raison de 8 heures par jour. La réservation d'une session de formation se fait par l'envoi ou le dépôt d'un chèque de caution de 300€ et du contrat / convention de formation dument rempli et signé à La Beer Fabrique, 6 rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris. Les candidatures seront acceptées dans l'ordre de réception des dossiers complets.

En cas de prise en charge par un organisme financeur, le chèque de caution de 300€ n'est pas encaissé.

Dans le cas où le stagiaire ne fait pas prendre en charge sa formation par un organisme tiers, le chèque de 300€ sera encaissé au début de la formation.

La somme restante due pourra être réglée :

- En une seule fois : chèque ou virement du solde de 1495€ TTC qui ne sera encaissé en amont de la formation

- En plusieurs fois : chèque avec dates souhaitées d'encaissement au dos (3 chèques maximum).

- Formation Brasseur Professionnel Avancé – 10 jours :

La formation « Brasseur Professionnel Avancé » de la Beer Fabrique a un coût de 2750€ pour 10 jours de formation (du lundi au vendredi) + modules en e-learning, soit 84 heures, à raison de 8 heures par jour. La réservation d'une session de formation se fait par l'envoi ou le dépôt d'un chèque de caution de 600€ et du contrat / convention de formation dument rempli et signé à La Beer Fabrique, 6 rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris. Les candidatures seront acceptées dans l'ordre de réception des dossiers complets.

En cas de prise en charge par un organisme financeur, le chèque de caution de 600€ n'est pas encaissé.

Dans le cas où le stagiaire ne fait pas prendre en charge sa formation par un organisme tiers, le chèque de 600€ sera encaissé au début de la formation.

La somme restante due pourra être réglée :

- En une seule fois : chèque ou virement du solde de 2750€ qui ne sera pas encaissé en amont de la formation

- En plusieurs fois : chèque avec dates souhaitées d'encaissement au dos (3 chèques maximum).

Les chèques devront être rédigés à l'ordre de « Triple I ».

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois le taux d'intérêt légal. La Beer Fabrique aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à La Beer Fabrique.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **client**, il appartient au **client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à La Beer Fabrique. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par La Beer Fabrique au **client**. Si l'accord de prise en charge du **client** ne parvient pas à La Beer Fabrique au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, La Beer Fabrique se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **stagiaire** ou de lui facturer la totalité des frais de formation.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le client au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à : La Beer Fabrique, 6 rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris ; La Beer Fabrique offre au client la possibilité :

- de repousser l'inscription du **stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée par la Beer Fabrique, et après accord éventuel de l'**OPCO**,

- de remplacer le **stagiaire** empêché par un autre participant, sous réserve de

l'accord éventuel de l'**OPCO.** Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

Sera retenu et encaissé le chèque de caution de 300€, dont le montant n'excède pas 30% du prix de la formation, conformément aux dispositions de l'article L6353-6 du code du travail en cas de désistement au delà de l'expiration du délai de rétractation.

■ Délai de rétractation

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception envoyée à Triple I SAS, 6 rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris (Article L6353-5 du Code du Travail).

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Aucune somme ne saurait être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L.6353-5 du code du travail. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu.

En cas d'annulation du stage du fait de l'organisme de formation et quelle qu'en soit la raison, l'acompte sera intégralement remboursé sans délai.

■ Absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **client** par La Beer Fabrique. En cas d'absence ou d'interruption, la facturation de La Beer fabrique distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**. Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à La Beer Fabrique.

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la convocation, la durée de la formation « Brasseur professionnel » est fixée à 5 jours (du lundi au vendredi), 40 heures, à raison de 8 heures par jour.
Sauf indication contraire la formation se déroulera de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité à 10 stagiaires.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les conventions dûment renseignées, datée, signées et revêtues de la mention « Bon pour accord », retournées à La Beer Fabrique ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La Beer Fabrique peut alors proposer au **Client** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, La Beer Fabrique se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation prise en charge par un organisme tiers, un devis est adressé par La Beer Fabrique au **client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à La Beer Fabrique par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, mail, remise en main propre au 6 rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris.

Dans le cas où la formation n'est pas prise en charge par un organisme tiers, les modalités relatives au devis ne sont pas obligatoires. Le client enverra à la Beer Fabrique ou déposera sur place son dossier d'inscription composé du contrat de formation dument rempli et signé ainsi que duchèque de caution.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre La Beer Fabrique, l'**OPCO** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, La Beer Fabrique remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, La Beer Fabrique lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, La Beer Fabrique est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. La Beer Fabrique ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux externes à La Beer Fabrique, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de La Beer Fabrique.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par La Beer Fabrique pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.
A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de La Beer Fabrique. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent dans le « Programme détaillé de formation » formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

La Beer Fabrique, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par La Beer Fabrique au **Client**.

La Beer Fabrique s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par La Beer Fabrique comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise La Beer Fabrique à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection des données personnelles (RGPD)

Afin de traiter les demandes d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, La Beer Fabrique collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

La Beer Fabrique s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le Commanditaire doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante : formation@lbf.beer en indiquant son nom, prénom, adresse email.

■ Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La Beer Fabrique suit une politique de non-discrimination afin de garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Toute personne peut donc intégrer une formation quelle que soit sa situation de handicap.

La Beer Fabrique est attentive aux demandes spécifiques que toute personne pourrait émettre pour le développement de l'accessibilité pédagogique des formations. Notre Référent Handicap pourra mettre en œuvre les ressources nécessaires à l'adaptation de nos formations.

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique ou un questionnaire envoyé par e-mail permet de :

- analyser les besoins en formation du Client ;
- vérifier les prérequis, le cas échéant ;
- adapter, le cas échéant, l'action de formation aux profils/situations des stagiaires ;
- identifier, le cas échéant, la ou les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques…).

Conformément à la règlementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), La Beer Fabrique peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Île-de-France…) et les dispositifs ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et La Beer Fabrique à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Ces conditions générales de vente sont également consultables sur le site internet de La Beer Fabrique : www.labeerfabrique.com.

Pour La Beer Fabrique
M PELLET Martin
Président

TRIPLE I
40 RUE DE MOSCOU 75008
CAPITAL DE 5000€
PARIS 820 574 274